Nombre :

de Membres en exercice

de Présents de Votants

Quorum

19 23

Date de convocation : 6 septembre 2023

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2023 - 20 heures LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois,

Le douze septembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: MM. THIROUARD, LHERAULT, MME GEORGET, MM. DUTERTRE, PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL (arrivée à 20h05), M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS: MME VAIL (pouvoir à MME GEORGET), M. VALLET (pouvoir à M. THIROUARD), M. MAUFAY (pouvoir à M. POLICE), MME GUILLIN, MME PAPILLON (pouvoir à MME MOUSSET), MME TREVIN.

<u>ABSENTS</u>: MME PIGEOT, M. DENECHAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME COUVRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 juillet 2023
- 3. Travaux:
 - 3.1. Convention individuelle de transfert de compétence avec le Territoire d'énergie Orne (TE 61) pour les travaux de remplacement d'un luminaire,
 - 3.2. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du quartier de La Taille au Theil-sur-Huisne,
 - 3.3. Conventions d'autorisation de travaux avec le Département de l'Orne pour les aménagements sécuritaires de La Rouge et de Saint-Agnan-sur-Erre,
 - 3.4. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour les travaux d'aménagement sécuritaire du carrefour de la Grandinière à La Rouge.
- 4. Police municipale:
 - 4.1. Choix du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un système de vidéo protection.
- 5. Finances:
 - 5.1. Acquisition des parcelles cadastrées section 484 AA n° 220 et 221 sises 1, rue de l'Arche au Theil-sur-Huisne,
 - 5.2. Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune.
- 6. Fêtes et cérémonies :
 - 6.1. Réactualisation du règlement intérieur du Marché de Noël.
- 7. <u>Gouvernance</u>:

- 7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
- 8. Informations diverses
- 9. Questions diverses

Le Conseil municipal accepte par ailleurs, l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du séisme au Maroc.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme COUVRET a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 juillet 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Arrivée de Mme TURMEL à 20h05.

3. <u>Travaux</u>:

3.1. Délibération n° 2023-087-Convention individuelle de transfert de compétence avec le Territoire d'énergie Orne (TE 61) pour les travaux de remplacement d'un luminaire

Dans le cadre du remplacement d'un luminaire endommagé suite à un sinistre à La Rouge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention financière avec le TE 61. Le coût de ces travaux est estimé à 1 833.60 € TTC auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre du TE 61 : 76.40 € (non assujettie à la TVA).

3.2. Délibération n° 2023-088-Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réamé nagement du quartier de La Taille au Theil-sur-Huisne

Pour permettre le réaménagement du quartier de La Taille, le Conseil municipal retient à l'unanimité en tant que maître d'œuvre le cabinet SA2E Ingénieurs Conseils de Bieville Beuville (14) pour un montant de 42 096,00 € TTC.

3.3. Délibération n° 2023-089-Conventions d'autorisation de travaux avec le Département de l'Orne pour les aménagements sécuritaires de La Rouge et de Saint-Agnan-sur-Erre

Afin de réaliser sur le domaine public départemental routier les travaux d'aménagements sécuritaires à La Rouge (RD 11, 313 et 635) et à Saint-Agnan-sur-Erre (RD 11), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions correspondantes avec le Département de l'Orne.

3.4. Délibération n° 2023-090-Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour les travaux d'aménagement sécuritaire du carrefour de la Grandinière à La Rouge

Suite au chiffrage définitif des travaux d'aménagement sécuritaire de La Grandinière à La Rouge, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification par avenant de la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne. Le coût définitif de la prestation déterminé à partir de cette

nouvelle enveloppe financière passe de 10 272.60 € TTC à 13 391.86 € TTC, soit 3 119.26 € TTC de plus.

4. Police municipale:

4.1. Délibération n° 2023-091-Choix du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Afin d'assister la Commune dans son projet d'installation d'un système de vidéoprotection, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la mieux-disante du cabinet VIDEO CONCEPT pour un montant de 8 292,50 € HT, soit 9 951,00 € TTC.

5. Finances:

5.1. Délibération n° 2023-092-Acquisition des parcelles cadastrées section 484 AA n° 220 et 221 sises 1, rue de l'Arche au Theil-sur-Huisne

Dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées 484 AA n°220 et n° 221, situées derrière le commerce appartenant à la Commune du 21 place des Teilleuls, d'une contenance de 55 ca chacune, au prix de 1 500,00 €.

5.2. Délibération n° 2023-093-Contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du séisme au Maroc

Suite au séisme survenu le 8 septembre dernier au Maroc, le Conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) à hauteur de 1 000,00 €.

5.3. Délibération n° 2023-094-Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits présentés dans le cadre de la Décision Modificative n°4.

6. Fêtes et cérémonies :

6.1. Délibération n° 2023-095-Réactualisation du règlement intérieur du Marché de Noël

En prévision de l'organisation du prochain marché de Noël, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement intérieur.

7. Gouvernance:

7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décision du Maire :

- n°20 en date du 16/08/2023, il a été procédé à la signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association UNI MUSIC pour la sous-location d'une salle;
- o n°21 en date du 16/08/2023, il a été procédé à la location du terrain cadastré section AI n° 65 lieudit « Chartrage » à M. JUPIN Hervé pour 2023.

8. Informations diverses:

Monsieur le Maire:

- rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2023,
- donne le compte-rendu du passage du jury départemental au concours des « Villes et Villages Fleuris »,
- informe de la nomination depuis le 1^{er} septembre d'un nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux : Mme Laurence WISSHAUPT,
- donne lecture d'un courrier de remerciements du Conseil Départemental pour la contribution au Fonds d'Aides Financières Individuelles,
- adresse ses remerciements aux associations qui ont participé au forum des associations le 2 septembre dernier.

9. Questions diverses:

- M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, fait savoir que :
 - o les travaux de l'ancien local UNA ont repris : la vitrine sera posée d'ici la fin du mois,
 - o la commission se rendra prochainement au chemin des Gasseaux pour réceptionner les travaux réalisés,
 - o les travaux d'aménagement de la piste de roller débuteront la semaine prochaine,
 - o les travaux de terrassement pour la construction de la surface commerciale ont débuté,
 - o des travaux ont été réalisés par le personnel communal et des membres bénévoles du club de billard à la résidence autonomie des 4 Vents pour accueillir provisoirement l'association.
- M. DUTERTRE, Adjoint au Maire en charge des associations sportives et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), fait savoir également :
 - o qu'une rencontre est prévue le 30 septembre prochain à Cerizay (79) pour la mise en place d'un jumelage,
 - o qu'une réunion de présentation de l'étude d'un complexe sportif réalisée par le cabinet OSMOSE aura lieu le 20 septembre prochain,
 - o que le 4ème rallye des « Trous Ducs » partira de Val-au-Perche le 17 septembre prochain à 9h.
- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au Commerce, fait savoir que la location du commerce éphémère situé 21, place des Teilleuls est prolongée jusqu'à la fin du mois de septembre. Un bail commercial devrait être mis en place à compter du mois d'octobre avec l'actuelle occupante.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des Affaires scolaires et sociales, fait savoir que :
 - la rentrée scolaire s'est bien déroulée : 262 élèves fréquentent les écoles de la Commune (183 au Theil, 34 à La Rouge et 45 à Mâle),
 - des invitations au concert qui aura lieu au Theil dans le cadre du festival de Septembre Musical, ont été remises aux gagnants des concours de dessin et paroles, ainsi qu'aux titulaires d'une mention « très bien » au dernier diplôme national du brevet,
 - une visite à la ferme des 2 Lys à Mâle, producteur de légumes et fournisseur des restaurants scolaires de la Commune, est organisée le 13 septembre prochain, à destination des élus et du personnel communal en charge de la restauration scolaire.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de la culture, informe :
 - o que la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand est sur le point de lancer une étude sur les eaux pluviales du ruisseau des Logettes au Theil,
 - de la réflexion à mener sur la planification des énergies renouvelables en concertation avec la population, que ce soit pour la centrale solaire ou l'éclairage public,

- o d'une animation théâtrale sur l'ancienne usine ABADIE, à l'occasion des journées du patrimoine.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, fait savoir que :
 - o le comité de rédaction du prochain bulletin se réunira le 18 septembre prochain,
 - o la Commune se joint à l'opération « les Elles de l'Orne » dans le cadre de l'Octobre Rose. Du covoiturage sera organisé pour se rendre à Alençon le 8 octobre prochain,
 - 500 téléchargements de l'application « Val-au-Perche » ont été réalisés depuis la mise en service en juillet dernier.
- M. POLICE, Conseiller délégué à la voirie, fait un point sur les travaux en cours et à venir. Il informe également de la reprise de l'éclairage public au 4 septembre 2023.
- M. GARNIER, Conseiller municipal, demande, suite à la visite de quartier, si le radar pédagogique sera déplacé pour être installé dans la rue du Collège. Cette intervention sera planifiée lors de la prochaine location de la nacelle.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, concernant l'application « Val-au-Perche », demande que le signalement des « alertes » soit différencié des « travaux » : cette requête sera étudiée par le service communication.
 - Il signale également les problèmes liés à la diffusion des informations relatives aux mesures de circulation, lors de travaux sur les voies communales et départementales : Monsieur le Maire fait savoir que tous les arrêtés sont publiés sur le site Internet de la mairie et transmis aux services intéressés (Gendarmerie, SDIS, Conseil départemental le cas échéant).
 - Il fait remarquer qu'il conviendrait de procéder au remplacement de certaines plantations. Monsieur le Maire le charge de transmettre pour étude une liste au service travaux.
- M. CONON, Conseiller municipal, demande qu'une communication complémentaire soit faite auprès des riverains pour les travaux réalisés actuellement par la Commune au carrefour de la Grandinière à La Rouge et qui vont se chevaucher avec ceux du Département. M. POLICE, Conseiller délégué à la Voirie, se charge de voir cela avec le service compétent.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

Mme Marie-Armelle COUVRET

Le Maire,

M. Sépastien THIROUARD